

Direction de la Communication

Fiche Médias/2010/003

Alger, le 13 Décembre 2010

Dans le cadre de ses missions relatives à la sécurité et à la protection du consommateur, la CREG a reconduit dès le 1^{er} décembre 2010 avec le Ministère de l'Energie et des Mines, la campagne nationale de prévention et de sensibilisation sur les risques liés à la mauvaise utilisation du gaz et de l'électricité, au niveau des médias lourds.

L'objectif de cette action de communication lancée par la CREG est de sensibiliser les citoyens contre ces risques à travers son site web par la publication de conseils et informations aux consommateurs sur les risques gaz et électricité ainsi que la diffusion d'un CD interactif pédagogique traitant des mêmes thèmes et conçu comme support pour l'animation des différentes campagnes menées par les directions de l'énergie et des mines et la protection civile au niveau local.

La campagne reconduite sur les médias lourds, vise à réduire le nombre d'accidents domestiques mortels et s'appuie sur quatre spots TV et Radio en trois langues (arabe, amazighe et français). Ces spots ont fait l'objet de diffusion durant la campagne 2009 et traitent des principales causes de décès, notamment les risques d'inhalation de monoxyde de carbone, la fuite de gaz, les risques liés aux travaux au voisinage du réseau électrique et à l'intervention sur les installations électriques.

En recrudescence dès les premiers grands froids ou à l'approche de l'hiver, l'intoxication au monoxyde de carbone ou l'incendie domestique surviennent souvent à cause de la sous-estimation, voire la méconnaissance du risque induit par la non-conformité ou le manque d'entretien des équipements et installations.

Quand aux risques électriques le taux des décès causés par l'électrocution reste aussi alarmant. Les causes de ces accidents, sont principalement, le non respect des règles de sécurité lors des travaux de construction par les citoyens au voisinage du réseau, le bricolage et le non recours à des professionnels lors des interventions sur les installations électriques.

Constat :

Niveau alarmant du nombre d'accidents et de décès, enregistrés chez les tiers en 2009 dus aux asphyxies par inhalation de monoxyde de carbone et aux électrocutions.

	Cause d'accident	Accidents	Décès
Gaz	Asphyxie par inhalation des gaz brûlés	70	77
	Fuite de gaz naturel et explosion	24	5
Electricité	Travaux au voisinage du réseau électrique	42	25
	Agression et escalade de supports	40	27
	Rupture de lignes électriques	18	9
	Divers (accidents sur installations intérieures, autres)	21	21
Total accidents Tiers		215	164

N.B. : *Ces statistiques concernent uniquement les accidents déclarés à la CREG par les filiales de distributions du Groupe Sonelgaz, en relation avec l'usage de l'électricité et du gaz qu'elles distribuent et donc, elles ne comprennent pas les accidents liés à d'autres activités. Les chiffres définitifs sont détenus par la direction générale de la protection civile.*

La Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG) a été créée par la loi N° 02-01 du 05 février 2002 relative à l'électricité et à la distribution du gaz par canalisations. C'est un organisme indépendant doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

La CREG est investie des trois missions principales :

- La réalisation et contrôle du service public,
- le conseil auprès des pouvoirs publics en ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement des dits marchés,
- la surveillance et de contrôle du respect des lois et règlements y afférents.

